



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2021 A 20 H

**Convocation** : 23 avril 2021

**Étaient présents** : CORDIER Davy, DREZET Philippe, HENRIET Lionel, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, JOUSSE Anthony, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier.

**Absent excusé** : ROLAND Fabien a donné procuration à JACQUET PIERROULET Emma.

**Quorum** : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de secrétaire** : JOUSSE Anthony

### Ordre du jour :

- *Modification des statuts de la CCM – Compétence mobilité,*
    - *Achat de parcelles boisées,*
    - *Devis du géomètre BETTINELLI-GRAPPE,*
  - *Devis SAS PAQUETTE pour l'entretien des espaces verts,*
    - *Affaire ROLAND*
- Informations et questions diverses.*

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT – COMPETENCE MOBILITE :**

Le Conseil Municipal reporte le vote du transfert de compétence mobilité à la CCM en attente de précisions.

### **ACHAT DE PARCELLES BOISEES :**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, de parcelles en nature de bois appartenant à Monsieur François BRUSSET, situées sur le territoire de la Commune de HAUTERIVE LA FRESSE et cadastrées comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
PRES DES TOURS	A	653	83 a 15 ca	BR
PRES DES TOURS	A	654	90 a 80 ca	BR
PRES DES TOURS	A	655	78 a 00 ca	BR

### **Total surface de la promesse : 2 ha 51 ca 95 ca**

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- Acquisition au prix de 45 104.00 €, hors frais d'acte notarié, A ce prix s'ajoute une somme de 4 800.00 € TTC de charges accessoires dues à la SAFER Bourgogne Franche-Comté.

### **Paiement du prix :**

Le Vendeur, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret N°55-630 du 20 mai 1955 requiert l'ACQUEREUR de faire effectuer le paiement du prix entre les mains du notaire soussigné, à charge par celui-ci, s'il y a lieu, de faire effectuer la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble. Ce paiement devra intervenir, conformément aux dispositions du décret n° 83-16

du 13 janvier 1983, portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, départements, régions et établissements publics locaux, modifié par le décret n° 88-74 du 21 janvier 1988, et sous réserve de l'éventuelle réquisition par l'ordonnateur (L.82-213 du 2 mars 1982, articles 15, 55 et 82) sur présentation :

- De la décision autorisant l'acquisition,
- De l'avis des Domaines,
- De la copie authentique du présent acte.

L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte.

Les biens sont libres de toute location

Les impôts fonciers et autres taxes seront à la charge de la Commune à compter du jour de la signature de l'acte authentique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune, pour un montant d'environ 2 160.00 € (à préciser par le Notaire)

L'acte de vente sera établi par Maître COLIN Thierry, Notaire à Besançon (25007).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MANDATE** Madame la Maire pour accomplir toutes les formalités pour cet achat et procéder à la signature de l'acte notarié aux conditions ci-dessus énoncées.

#### **DEVIS DU GEOMETRE BETTINELLI-GRAPPE :**

L'Adjoint, Philippe DREZET présente le devis établi par la Cabinet BETTINELLI-GRAPPE de Morteau pour la création de terrains à bâtir sur la parcelle cadastrée section A n° 1065 située au Mont d'Hauterive. Celui-ci s'élève à 3 990.00 H.T.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis du Géomètre BETTINELLI-GRAPPE,

**AUTORISE** la Maire à poursuivre les démarches.

#### **DEVIS SAS PAQUETTE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

L'Adjoint Philippe DREZET présente le devis de la SAS PAQUETTE des Hopitoux-Vieux qui s'élève à 3 360.00 € TTC comprenant la tonte et la taille des massifs autour de la mairie.

Après discussions, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 abstention,

**ACCEPTE** uniquement la tonte des pelouses, soit 8 passages à 265.00 € H.T. le passage.

En ce qui concerne la taille des arbustes, le Conseil retire cette prestation.

#### **AFFAIRE ROLAND :**

Madame la Maire informe les Conseillers que l'audience du procès au Tribunal Pénal a été reportée au 22 novembre 2021.

En attente de la décision du procès au Tribunal Administratif, actuellement à la Cour d'Appel de Nancy.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Suite à la consultation des entreprises de bûcheronnage pour l'exploitation des coupes et chablis 2021, sont retenues :

- Monsieur MONNIN Julien domicilié aux Gras ont été retenues pour l'exploitation de la coupe de la parcelle 11 et les chablis.
- Monsieur COURLET Dominique domicilié aux Combes pour le contrat feuillus et l'exploitation de la coupe de la parcelle 9.

La séance est levée à 23 h 45

La Maire,

Emma JACQUET PIERROULET

